DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260706-2026_58-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN-QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BINOIST Christophe, HONORÉ David, PIOT Gaël, FAISANT Emilie, LELOUP Coralie, QUEVERT Emilie, SOUQUET Julie
Excusés : BEAUCHER Jean-Luc, HOUSSAIS Chantal (QUEVERT Emilie), RAULT Mélanie (HONORÉ David)
Absent : NESTORET Steve
Madame FAISANT Emilie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13

Date de la convocation
Le 26 juin 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 juillet 2026

et publication le 18 juillet 2026

2026-58 : Création d'emplois non permanent d'adjoints techniques suite à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les travaux courants d'entretien des espaces verts (taille des arbustes, désherbage...). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 6 juillet 2026 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels sur une période allant du 6 juillet au 31 juillet 2026 pour l'un et du 3 août 2026 au 31 août 2026 pour l'autre, suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, sur une période allant du 6 juillet au 31 juillet 2026 pour l'un et du 3 août 2026 au 31 août 2026, pour l'autre.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260706-2026_58-DE

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

